

# FICHE PRATIQUE

## LES PIÈCES GRAPHIQUES DU PERMIS DE CONSTRUIRE & DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

### La notice : PC 4 / PC MI 4 / DP 11



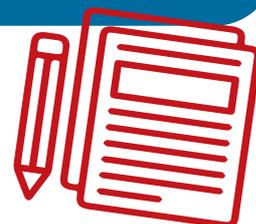
**Complément du document graphique, elle permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.**

Rédigez un texte décrivant votre projet. Avec des termes précis, expliquez les points suivants :

- paysage : urbain, rural, vallonné, plat, arboré, etc.
- terrain : pente, accès, plantations existantes ou à réaliser, visibilité dans le paysage, etc.
- aspect de la construction : volumes, matériaux, couleurs, architecture traditionnelle ou contemporaine, etc.
- adaptation du projet à son environnement : respect de l'architecture locale, préservation des plantations existantes, etc.

Soyez cohérent dans ce que vous indiquez entre la notice, le CERFA et les pièces graphiques !

Dans le cas d'une Déclaration Préalable, la notice n'est obligatoire que pour les projets situés en secteur protégé. Cependant, pour une meilleure compréhension du projet, la notice est souvent nécessaire.



**Attention :** Les documents doivent être lisibles et précis (dimensions clairement indiquées, échelle adaptée au contexte) afin de faciliter leur compréhension par les personnes qui instruisent le dossier.